Près de 150 organismes issus de divers horizons ont participé à la démarche de consultation qui a mené à ce 4e plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale.

MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX ENGAGÉS DANS LE PLAN D'ACTION

- Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (Direction de l'indemnisation des victimes d'actes criminels)
- Commission québécoise des libérations conditionnelles
- Conseil du statut de la femme
- Directeur des poursuites criminelles et pénales
- École nationale de police du Québec
- Ministère de la Famille
- Institut national de santé publique du Québec
- Institut de la statistique du Québec
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
- Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
- Ministère de la Justice (y compris le Bureau de lutte contre l'homophobie)
- Ministère de la Sécurité publique
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (y compris le Secrétariat aux aînés)
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- Office des personnes handicapées du Québec
- Secrétariat aux affaires autochtones (ministère du Conseil exécutif)
- Secrétariat à la jeunesse (ministère du Conseil exécutif)
- Secrétariat à la condition féminine
- Société d'habitation du Québec

Consultez le Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023 sur le site Web du Secrétariat à la condition féminine.

scf.gouv.qc.ca

Secrétariat à la condition féminine
Québec

En bref

PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE

2018-2023

CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE
AGISSONS

Québec

Agir contre la violence conjugale

+ de 600 M$ sur 5 ans

86 M$ de nouveaux investissements pour la mise en œuvre de 56 nouvelles actions, dont
un soutien aux maisons d'hébergement pour femmes et aux organismes du milieu communautaire [**57 M$**]

520 M$ consacrés aux actions récurrentes, dont
une ligne d'écoute gratuite et confidentielle [**3,7 M$ sur 5 ans**]
et le réseau des maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale [**390 M$ sur 5 ans**]

AXE 1
PRÉVENTION, SENSIBILISATION ET INFORMATION

15 nouvelles actions (13,7 M$), dont :

- Soutenir des activités de sensibilisation à la violence conjugale et à la violence faite aux femmes.
- Soutenir des projets de sensibilisation à la violence exercée dans les relations amoureuses réalisés par et pour les jeunes.
- Soutenir les initiatives en milieu de travail visant à prévenir et à contrer la violence conjugale.
- Produire des outils de prévention et de sensibilisation à l'intention des victimes de violence conjugale et portant sur les enjeux de sécurité découlant de l'utilisation des fonctions de géolocalisation des technologies cellulaires et des médias sociaux.
- Soutenir des activités de sensibilisation à la violence entre partenaires intimes pour les hommes et les garçons.

AXE 2
DÉPISTAGE ET INTERVENTION PSYCHOSOCIALE

16 nouvelles actions (47,7 M$), dont :

- Soutenir financièrement l'adaptation des services des maisons d'hébergement de première étape aux réalités des personnes vivant dans des contextes de vulnérabilité.
- Consolider le réseau des maisons d'hébergement de deuxième étape pour femmes victimes de violence conjugale en situation de postséparation par un soutien communautaire en logement social.
- Soutenir financièrement l'adaptation des services des organismes d'aide aux conjoints ayant des comportements violents aux réalités de leur clientèle.

La violence conjugale se caractérise par une série d'actes répétitifs, qui se produisent généralement selon une courbe ascendante. Elle comprend les agressions psychologiques, verbales, physiques et sexuelles ainsi que les actes de domination sur le plan économique. Elle ne résulte pas d'une perte de contrôle, mais constitue, au contraire, un moyen choisi pour dominer l'autre personne et affirmer son pouvoir sur elle. La violence conjugale peut être vécue dans une relation maritale, extramaritale ou amoureuse, à tous les âges de la vie[1].

AXE 3
INTERVENTION POLICIÈRE, JUDICIAIRE ET CORRECTIONNELLE

11 nouvelles actions (21,7 M$), dont :

- Favoriser un traitement judiciaire prioritaire des dossiers de violence conjugale.
- Adopter un programme de rencontre entre la procureure ou le procureur aux poursuites criminelles et pénales et la victime de violence conjugale.
- Implanter, dans certaines régions du Québec, un service d'évaluation des conjoints ayant des comportements violents au stade de la mise en liberté provisoire.

AXE 4
PARTAGE DE L'EXPERTISE ET DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES

14 nouvelles actions (2,8 M$), dont :

- Mettre sur pied un forum des partenaires en matière de violence conjugale.
- Établir des mécanismes de collaboration visant à favoriser des interventions concertées auprès des enfants exposés à la violence conjugale et de leur famille.
- Soutenir une meilleure connaissance quantitative du phénomène de la violence entre partenaires intimes.

La violence conjugale au Québec[2] :

- En 2015, les infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal représentent près du tiers de tous les crimes commis envers la personne au Québec.
- Les femmes sont les victimes dans une proportion de 78 %.
- Dans près de 50 % des cas, les auteurs présumés sont les conjoints ou conjointes des victimes, tandis que 32,6 % sont les ex-conjoints ou ex-conjointes et 10,3 % sont les amis ou amies intimes.
- Les jeunes adultes de 18 à 29 ans affichent des taux de victimisation largement supérieurs à ceux des autres groupes d'âges.

1 Gouvernement du Québec, *Politique d'intervention en matière de violence conjugale : prévenir, dépister, contrer la violence conjugale*, 1995, p. 23, [En ligne]. http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/Violence/Prevenir_depister_contrer_Politique_VC.pdf

2 Gouvernement du Québec, *Statistiques 2015 sur les infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal au Québec*, 2017, [En ligne]. https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/publications-et-statistiques/statistiques/violence-conjugale/2015/en-ligne.html